



PROGRAMME
POUR LA PROMOTION
DE L'ETAT DE DROIT

Afrique subsaharienne



Invitation

L'implémentation de la loi sur le plastique au Sénégal : deux ans après

Le Sénégal produit toujours **200 000 tonnes** de déchets plastiques par an, dont seulement **9 000 tonnes** sont retraitées. Le reste est déversé dans la nature et les océans. Selon une association de la place, la quantité annuelle de déchets produits par personne dans le pays, atteint les 190 kilogrammes. La plupart de ces déchets est soit incinérée, ce qui constitue le début des dégâts en ce qui concerne la couche d'ozone, soit déversée simplement dans l'environnement d'où des rues avec un décor particulier.

Toujours dans le cadre d'une commande du ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement durable consacrée à la lutte contre les déchets plastiques, dans des annonces réalisées par l'agence Global Vision, il est indiqué que **« sur 100 kilogrammes de déchets, 60 sont constitués de plastique »**.

Une première loi avait été votée en 2015 pour interdire les sachets dits de « faible micronnage », peu épais, pas très résistants et donc difficilement réutilisables. Mal appliqué, le texte a été abrogé et remplacé par la loi **n°2020-04 du 08 janvier 2020 relative à la prévention et à la réduction de l'incidence des matières plastiques sur l'environnement au Sénégal**. Cette dernière proscriit les plastiques à usage unique ou jetables, comme les gobelets, les couverts, les pailles ou les sachets. Des produits qu'on trouve encore en abondance sur les marchés.

Deux ans après : Quels sont les véritables contraintes à l'application de la loi sur le plastique au Sénégal ? Quels sont les défis majeurs à la réalisation des objectifs de la loi contre le plastique ? Quelle action pour un Etat de droit plus protecteur de l'environnement au Sénégal ? Quel rôle pour les acteurs ?

Ces multiples interrogations et bien d'autres seront au cœur des discussions autour d'un déjeuner dédié à l'application de la loi sur le plastique au Sénégal, auquel vous convient le Bureau régional Etat de droit de la Fondation Konrad Adenauer en partenariat avec OCEANIUM de DAKAR.

Déjeuner environnemental

Mardi, 22 novembre 2022

Dakar | 12h00 - 14h00

Radisson Blu Hôtel

Route de la Corniche Ouest

Salle Mermoz I

Mot de Bienvenu

Ingo Badoreck

Directeur régional du Bureau Etat de droit de la Fondation Konrad Adenauer

Angèle Lecomte

Directrice Exécutif
Oceanium de Dakar

Communication

Baba Dramé

Directeur de l'Environnement
et des Etablissements Classés
du Sénégal - DEEC

Confirmer votre
participation à l'adresse
e-mail : woly.io@kas.de

Les intervenants

Baba DRAMÉ

est l'actuel Directeur de la DEEC, il est environnementaliste. Son parcours témoigne d'une longue expérience sur les questions environnementales et de développement durable au Sénégal. Il a occupé plusieurs postes en lien avec la thématique dont Coordonnateur National du Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts au ministère de l'environnement. Par ailleurs, il a occupé le poste de Responsable senior des déchets au Global green Growth Institute. La direction qu'il gère est une entité du Ministère de l'environnement qui a en charge la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.



Ingo BADORECK

est le Directeur du Bureau régional État de droit de la Fondation Konrad Adenauer. Il est très engagé pour la cause environnementale. D'ailleurs au cours de son intérim au poste de Représentant résident, il découvre OCEANIUM et l'intègre parmi les partenaires stratégiques de la Fondation pour rapprocher davantage les questions environnementales, des droits de l'homme et plus tard de l'Etat de droit aux objectifs de sa mission. Le Programme pour la Promotion de l'Etat de droit dans la région subsaharienne de l'Afrique est convaincu du lien incontournable entre la réalisation de l'Etat de droit, des droits humains et la protection et préservation de l'environnement.



Angèle LECOMTE

est la Directrice exécutive de OCEANIUM de Dakar. Elle est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en gestion de projets et développement de capacités financières. Elle coordonne les programmes mondiaux de OCEANIUM et a travaillé pendant 15 ans dans la gestion de portefeuilles de projets en Afrique dans les domaines de l'environnement, de la reforestation et de l'adaptation aux changements climatiques. Elle a accompagné les ONG les plus ambitieuses en Afrique de l'Ouest dans la mise en place de projet de reforestation. Elle a accompagné plusieurs projets certifiés et a contribué à compenser près de 1 million de tonnes équivalent CO₂ pour le compte de ses partenaires au cours des 10 dernières années. Mme Lecomte est aussi fondatrice de l'association Mami Wata, qui œuvre pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel en Afrique de l'Ouest.



PROGRAMME
POUR LA PROMOTION
DE L'ETAT DE DROIT

Afrique subsaharienne

KONRAD
ADENAUER
STIFTUNG

Fondation Konrad Adenauer

Programme pour la Promotion de l'Etat de droit
en Afrique subsaharienne

Almadies - Zone 9
En face de l'école « Pointe des Almadies »
BP 5740 Dakar - Fann, Sénégal
Tél. : +221 33 868 16 46
Email : buero.rspdakar@kas.de
Site internet : www.kas.de